

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS ET D'OUTILS DE  
COMMUNICATION  
DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

**Lot 4 « réalisation de prestations multimédia et audiovisuelles »**

**Avenant n° 1**

**Marché n° 09049R**

**Entre les soussignés,**

Monsieur Vincent Feltesse, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° **2009/0685** du Conseil de Communauté en date du **6 novembre 2009** et faisant élection de domicile au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex

**D'une part,**

**Et**

Monsieur Nicolas Bonnet, agissant au nom et pour le compte de la société « Grand Angle », dont le siège social se trouve au Bâtiment 51, rue des Terres Neuves à Bègles (33130) (numéro de Siret 411 982 788 000 19)

**D'autre part,**

Il a été convenu ce qui suit :

Par marché n°09049R, GRAND ANGLE s'est engagé à réaliser des prestations multimédia et audiovisuelles de communication pour le montant de 150 000 euros HT soit 179 400 euros TTC. Or, le montant maximal de ce marché doit être augmenté.

## **Article 1 : OBJET DE L'AVENANT - DISPOSITIONS GENERALES**

Le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant maximal du marché conclu initialement. Le montant minimal du marché reste inchangé.

### **1-1 : Montant initial du marché**

Montant maximal hors taxes : 150 000 euros

Montant maximal TTC : 179 400 euros

### **1-2 : Augmentation du montant maximal**

Le montant maximal du marché est augmenté de 13,78% par rapport à la somme totale maximum sur les 3 années du contrat, soit de 31 000 euros hors taxes par rapport à son montant initial. Cette augmentation est valable pour la période actuelle du marché, ainsi que pour la dernière période.

### **1-3 : Nouveau montant du marché**

Montant maximal hors taxes : 181 000 euros

Montant maximal TTC : 216 476 euros

## **Article 2 : PRESCRIPTIONS DIVERSES**

Le titulaire renonce à toute action, réclamations ou recours, pour tout fait générateur antérieur à la date de signature du présent avenant par le titulaire.

Lu et accepté

A Bordeaux, le

Le prestataire

Le Directeur Général

GRAND ANGLE PRODUCTIONS

Eric Delzant